

## Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale du 5 décembre 2021

Ouverture : 11 heures

Lieu : église de Féchy

Présidence : Esther Gaillard

Personnes présentes : 24

Personnes excusées : Henri et Suzanne Vidoudez, René Groux, Magali Roulet, Adrien et Ruth Streit, Pierrette Delapierre.

### 1. Ouverture

Esther Gaillard, présidente, ouvre l'assemblée paroissiale et souhaite la bienvenue à toutes et tous, en se réjouissant de pouvoir tenir l'assemblée en présentiel. Elle accueille M. Kohli, membre du Conseil régional. Elle rappelle que l'Assemblée de paroisse a été convoquée dans les règles et qu'elle peut donc siéger normalement. L'avis de convocation indique l'ordre du jour, qui a été fixé par le bureau de l'Assemblée paroissiale, sur proposition du Conseil de paroisse. Elle rappelle l'ordre du jour :

1. Ouverture
2. Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale de printemps 2021 – Approbation
3. Budget 2022 – Approbation
4. Informations du Conseil paroissial
5. Informations du Conseil régional et du Synode
6. Divers
7. Clôture

L'ordre du jour est approuvé par l'assemblée.

En préambule, Esther Gaillard lit quelques articles des principes constitutifs adoptés par le Synode en avril 2015.

### 2. Procès-verbal de l'Assemblée paroissiale de printemps 2021 – Approbation

Le procès-verbal a été publié sur le site avec ses annexes. Sa lecture n'est pas demandée. Il est approuvé avec 22 voix et 2 abstentions.

### 3. Budget 2022 – Approbation

Olivier Buchet, trésorier, présente le budget (annexe 1) et le commente. Le total des produits s'élève à Fr. 52'052.-, le total des charges à Fr. 87'500.-. Avec une attribution des immeubles à Fr. 20'000.-, le résultat du budget 2022 présente une perte de Fr. 15'450.-.

Esther Gaillard passe la parole à René Mamin, rapporteur de la commission de gestion. M. Mamin lit le rapport de la commission sur le budget 2022 (annexe 2). Préoccupée par le déficit annoncé de Fr.

25'000.-, la commission de gestion propose de limiter à Fr. 49'000.- (au lieu de Fr. 59'000.-) les contributions à l'EERV, ce qui réduit le déficit à Fr. 15'000.-. Elle souligne que cette mesure ne résoudra pas le fond du problème. M. Mamin invite l'assemblée à accepter le budget présenté par Olivier Buchet, lequel tient déjà compte de la proposition de la commission de gestion.

S'en suit une discussion :

Luc Magnollay se demande si la contribution à l'EERV n'est pas obligatoire. M. Kohli, représentant du Conseil régional, répond par l'affirmative tout en concédant que d'autres paroisses connaissent aussi d'importants problèmes financiers. Esther Gaillard confirme que la contribution à l'EERV est contraignante. Olivier Buchet rappelle que les problèmes de liquidités se posent depuis des années. Si les contributions sont payées telles que demandées, il faudra emprunter de l'argent. A l'heure actuelle, deux tranches de contributions, pour un montant de Fr. 9'000.- sont déjà en suspens. Esther Gaillard lui demande le montant actuel de la trésorerie. Olivier Buchet répond qu'elle s'élève à fin novembre à environ Fr. 152'000.- pour un emprunt de Fr. 120'000.-. Luc-Etienne Rossier estime qu'il y a un problème majeur dans le fonctionnement de l'Église vaudoise et qu'il est temps de donner un signal fort à la Région. Il appuie la proposition de la commission de gestion. A une question de Luc Magnollay, M. Kohli explique que les moyens de l'Église n'augmentent pas, mais que la contribution cantonale est stable pour le moment. Il rappelle que lors d'Église à Venir, il avait été décidé que 10% du budget de l'Église devait venir des paroisses. Ces 10% sont la contribution que chaque paroisse doit payer. Conscient des difficultés, le Conseil régional est en dialogue avec les paroisses et leurs trésoriers et président-es respectifs. En 2020, par exemple, l'EERV a donné un coup de pouce à certaines paroisses en difficulté. Il ajoute qu'au Synode aussi, la situation est difficile et que le budget 2022, qui vient d'être voté, est déficitaire. Pierre-Yves Paquier amène un autre élément de réflexion : la principale source d'entrées financières est la collecte lors des cultes. Or, le nombre de cultes est en diminution, entraînant de fait un déficit des entrées financières. Florence Löliger abonde en disant qu'il n'y a pas seulement moins de cultes, mais de manière générale, moins de fréquentation lors des cultes et de toutes les autres activités organisées par l'Église.

Après la discussion, Esther Gaillard soumet au vote le budget :

L'Assemblée paroissiale approuve le budget tel que présenté avec un excédent de charges de Fr.15'450.-.

Il est adopté à l'unanimité avec une abstention.

#### **4. Informations du Conseil paroissial**

Geneviève Grin, présidente du Conseil paroissiale, annonce la bonne nouvelle de la venue prochaine du pasteur Nicolas Besson pour renforcer l'équipe constituée de Florence Löliger et Sonia Thuégaz. Nicolas Besson a été engagé à 50% du 1<sup>er</sup> décembre 2021 au 31 août 2022. Par ailleurs, Luc-Etienne Rossier a émis le désir de faire partie du Conseil paroissial, ce qui est réjouissant. Son élection se fera ultérieurement. Cependant, le Conseil de paroisse aimerait aussi pouvoir accueillir des conseillers plus jeunes et se pose des questions par rapport à la relève et au futur. Pour répondre à ces questions, une retraite a été organisée chez Eric Jaffrain. Le Conseil paroissial en est ressorti renforcé dans l'idée qu'il faut faire confiance à Dieu et prendre régulièrement des temps de prière pour mieux entendre ce qu'Il a à nous proposer.

#### **5. Informations du Conseil régional et du Synode**

Au nom du Conseil régional, M. Kohli commence par remercier toutes les personnes engagées au sein de la paroisse. Parmi les changements intervenus récemment, il y a eu le départ à la retraite de François Paccaud, remplacé par Ira Jaillet dans la fonction de ministre de coordination. Pour savoir sur quoi travaille le Conseil régional en ce moment, M. Kohli invite les paroissien-nes à lire le dernier numéro de *Réformés*.

M. Kohli donne aussi quelques informations du Synode. Un des points préoccupants est le budget négatif. Le Synode estime qu'il faut trouver un équilibre entre les contributions de l'État et les efforts des paroissiens. Par ailleurs, des démissions au sein du Conseil synodal et des collaborateurs de l'EERV soulèvent beaucoup de questions et suscitent des débats mais dans un esprit bienveillant.

Le Conseil régional se réunit une fois par mois pour travailler et prier. Il y a eu une Assemblée régionale le 8 septembre. Y ont été élus le nouveau trésorier, Christian Ribet, et la ministre Yrsa Thordardottir. Pierre Léderrey est le nouveau responsable régional de l'information. Il forme un tandem avec Ira Jaillet pour reprendre bon nombre des tâches assumées auparavant par François Paccaud. Lors de cette assemblée, il a été décidé de donner un accent fort, ces prochaines années, à la jeunesse. Concrètement, quatre ministres vont suivre la formation « Repenser nos projets familles 2021-2022 » pour se spécialiser dans ce domaine. Un travail pour les plus petits a déjà été initié par la diacre Danielle Staines à Clarmont et s'intitule Godly Play.

L'autre accent porté par le Conseil régional en 2022 sera la transition écologique et sociale. Renaud Rindlisbacher va développer une offre pour les familles sous le titre « Spiritualité à ciel ouvert ».

M. Kohli rappelle encore la formation d'adultes dans laquelle la Région très active avec, par exemple, les trois soirées organisées par François Burnand à la chapelle de Trévelin. Pour conclure, actuellement, trois postes sont vacants et la région va profiter jusqu'à fin juin de l'appui des pasteurs Claude Demissy à 50% et Nicolas Besson à 80% (dont 50% pour la paroisse de l'Aubonne). Le processus de repourvue des postes vacants est appelé à reprendre au début de 2022. Enfin, M. Kohli invite les paroissiennes et paroissiens à venir assister à l'Oratorio de Noël qui sera prochainement chanté par la grande chorale de la région.

Esther Gaillard remercie M. Kohli pour cette présentation circonstanciée.

## 6. Divers

La prochaine Assemblée générale de printemps aura lieu le 27 mars 2022 à Allaman.

Les personnes intéressées à recevoir les convocations sont priées de s'annoncer auprès de la secrétaire.

## 7. Clôture

Esther Gaillard conclut l'Assemblée paroissiale avec la lecture d'un bref texte biblique.



Etoy, le 13 décembre 2021

La présidente  
Esther Gaillard



La secrétaire  
Helen Bieri Thomson

Annexes :

- Budget 2022
- Rapport de la commission de gestion